

de nos illustres prédécesseurs à ce sujet, et en particulier, celle de feu Monseigneur B. C. Panet, de sainte mémoire.

A CES CAUSES, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Le petit catéchisme de Québec, en langue française, et le catéchisme de Butler, en langue anglaise, publiés, l'un et autre, par l'ordre du premier Concile Provincial de Québec, et revêtus de notre approbation, sont tous deux promulgués dans notre archidiocèse.

2° Après le premier octobre de la présente année, ils seront les seuls, avec le grand catéchisme de Québec, qui leur sert de complément, dont il sera permis de faire usage dans les instructions publiques.

3° Dans toutes les paroisses, et dans toutes les missions où il y a un prêtre, le catéchisme se fera régulièrement, tous les dimanches et fêtes de l'année.

4° Dans le temps où il sera question de préparer prochainement les enfants à la première communion, outre le dimanche, on fera encore le catéchisme au moins trois fois par semaine.

5° Les maîtres et maîtresses d'école de paroisse le feront en tout temps, dans leur école, deux fois par semaine : et aussitôt que les enfants seront capables de lire, nous désirons que le petit et le grand catéchisme soient leurs premiers livres d'école.

6° Nous exhortons les parents et les maîtres à envoyer assiduellement leurs enfants et leurs engagés au catéchisme, et à obliger ceux d'entre eux qui auront nouvellement fait leur première communion à y assister, les dimanches et fêtes, au moins pendant une année ; et, s'ils en sont capables, à apprendre et à réciter publiquement les articles du grand catéchisme, que M. le curé jugera à propos de leur demander.

Par ce moyen les enfants graveront dans leur mémoire, et comprendront mieux ce qu'ils auront appris avant leur première communion ; ils acquerront une connaissance suffisante des vérités de la religion, et seront moins exposés à les oublier.

7° Nous exhortons aussi les parents et les maîtres des enfants, et tous les fidèles en général, à fréquenter eux-mêmes les instructions du catéchisme, les dimanches et fêtes. C'est un excellent moyen de s'assurer de l'assiduité de leurs enfants, d'exciter leur attention et leur émulation : de connaître leurs progrès : de s'instruire enfin soi-même, et de s'édifier avec eux.